
Deuxième Assemblée
Genève, 11-15 septembre 2000
Point 12 du projet d'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES QUESTIONS QUE SOULÈVENT LES RAPPORTS
À PRÉSENTER EN APPLICATION DE L'ARTICLE 7 OU QUI SE
POSENT DANS LE CONTEXTE DE CES RAPPORTS, Y COMPRIS
CELLES QUI ONT TRAIT À LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS

Résumé des rapports présentés en application de l'article 7

TABLE DES MATIÈRES

- I. INTRODUCTION
 - II. ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION
 - III. RÉSUMÉ DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 7
- ANNEXE : FORMULES STANDARD POUR LES RAPPORTS À PRÉSENTER
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 7

I. INTRODUCTION

En application de l'article 7 de la Convention, chaque État partie est appelé à présenter au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, aussitôt que possible et de toute manière au plus tard 180 jours après l'entrée en vigueur de la Convention à son égard, un rapport sur les questions visées aux alinéas a) à i) du paragraphe 1. En outre, les États parties doivent mettre à jour annuellement les renseignements ainsi fournis, en couvrant la dernière année civile, et communiquer ceux-ci au Secrétaire général de l'ONU au plus tard le 30 avril de chaque année (art. 7, par. 2). Pour faciliter cette opération ainsi que la comparaison et l'évaluation des données, la première Assemblée des États parties, tenue en mai 1999, a adopté des formules standard pour les rapports à présenter en application de l'article 7, formules qui ont été élaborées en consultation avec les États parties¹.

Le présent document donne un aperçu des réponses fournies selon ces formules par les États parties, au 30 juin 2000. Le texte intégral des réponses est disponible sur l'Internet².

II. ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION³

État en septembre 2000

	État	Date de la ratification	Entrée en vigueur	Date limite de présentation du rapport final
1	Albanie	29 février 2000	1er août 2000	28 janvier 2001
2	Andorre	29 juin 1998	1er mars 1999	28 août 1999
3	Antigua-et-Barbuda*	3 mai 1999	1er novembre 1999	29 avril 2000
4	Argentine	14 septembre 1999	1er mars 2000	28 août 2000
5	Australie**	14 janvier 1999	1er juillet 1999	28 décembre 1999
6	Autriche**	29 juin 1998	1er mars 1999	28 août 1999
7	Bahamas	31 juillet 1998	1er mars 1999	28 août 1999
8	Barbade	26 janvier 1999	1er juillet 1999	28 décembre 1999
9	Belgique**	4 septembre 1998	1er mars 1999	28 août 1999
10	Belize*	23 avril 1998	1er mars 1999	28 août 1999
11	Bénin*	25 septembre 1998	1er mars 1999	28 août 1999

¹ Voir l'annexe.

² Voir le document APLC/MSP.1/1999/1, p. 5 et 6, par. 23 et 24. L'adresse Internet est la suivante : <http://domino.un.org/Ottawa.nsf>.

³ * Indique qu'un rapport initial a été présenté en application du paragraphe 1 de l'article 7; ** indique qu'un rapport mis à jour a également été présenté en application du paragraphe 2 de l'article 7.

	État	Date de la ratification	Entrée en vigueur	Date limite de présentation du rapport final
12	Bolivie *	9 juin 1998	1er mars 1999	28 août 1999
13	Bosnie-Herzégovine *	8 septembre 1998	1er mars 1999	28 août 1999
14	Botswana	1er mars 2000	1er septembre 2000	28 février 2001
15	Brésil	30 avril 1999	1er octobre 1999	29 mars 2000
16	Bulgarie **	4 septembre 1998	1er mars 1999	28 août 1999
17	Burkina Faso	16 septembre 1998	1er mars 1999	28 août 1999
18	Cambodge *	28 juillet 1999	1er janvier 2000	29 juin 2000
19	Canada **	3 décembre 1997	1er mars 1999	28 août 1999
20	Tchad	6 mai 1999	1er novembre 1999	29 avril 2000
21	Costa Rica	17 mars 1999	1er septembre 1999	28 février 2000
22	Croatie *	20 mai 1998	1er mars 1999	28 août 1999
23	République tchèque	26 octobre 1999	1er avril 2000	28 septembre 2000
24	Danemark *	8 juin 1998	1er mars 1999	28 août 1999
25	Djibouti	18 mai 1998	1er mars 1999	28 août 1999
26	Dominique	26 mars 1999	1er septembre 1999	28 février 2000
27	Équateur *	29 avril 1999	1er octobre 1999	29 mars 2000
28	El Salvador	27 janvier 1999	1er juillet 1999	28 décembre 1999
29	Guinée équatoriale	16 septembre 1998 (a) ⁴	1er mars 1999	28 août 1999
30	Fidji *	10 juin 1998	1er mars 1999	28 août 1999
31	France **	23 juillet 1998	1er mars 1999	28 août 1999
32	Allemagne **	23 juillet 1998	1er mars 1999	28 août 1999
33	Grenade	19 août 1998	1er mars 1999	28 août 1999
34	Guatemala	26 mars 1999	1er septembre 1999	28 février 2000
35	Guinée	8 octobre 1998	1er avril 1999	28 septembre 1999
36	Saint-Siège *	17 février 1998	1er mars 1999	28 août 1999
37	Honduras *	24 septembre 1998	1er mars 1999	28 août 1999
38	Hongrie **	6 avril 1998	1er mars 1999	28 août 1999
39	Islande	5 mai 1999	1er novembre 1999	29 avril 2000
40	Irlande **	3 décembre 1997	1er mars 1999	28 août 1999
41	Italie *	23 avril 1999	1er octobre 1999	29 mars 2000
42	Jamaïque	17 juillet 1998	1er mars 1999	28 août 1999
43	Japon **	30 septembre 1998 (A) ⁵	1er mars 1999	28 août 1999

⁴ (a) Adhésion.

⁵ (A) Approbation.

	État	Date de la ratification	Entrée en vigueur	Date limite de présentation du rapport final
44	Jordanie *	13 novembre 1998	1er mai 1999	28 octobre 1999
45	Lesotho	2 décembre 1998	1er juin 1999	28 novembre 1999
46	Libéria	23 décembre 1999 (a)	1er juin 2000	28 novembre 2000
47	Liechtenstein	5 octobre 1999	1er avril 2000	28 septembre 2000
48	Luxembourg	14 juin 1999	1er décembre 1999	29 mai 2000
49	Madagascar	16 septembre 1999	1er mars 2000	28 août 2000
50	Malawi	13 août 1998	1er mars 1999	28 août 1999
51	Malaisie *	22 avril 1999	1er octobre 1999	29 mars 2000
52	Mali	2 juin 1998	1er mars 1999	28 août 1999
53	Maurice	3 décembre 1997	1er mars 1999	28 août 1999
54	Mexique **	9 juin 1998	1er mars 1999	28 août 1999
55	Monaco	17 novembre 1998	1er mai 1999	28 octobre 1999
56	Mozambique	25 août 1998	1er mars 1999	28 août 1999
57	Namibie	21 septembre 1998	1er mars 1999	28 août 1999
58	Pays-Bas *	12 avril 1999 (A)	1er octobre 1999	29 mars 2000
59	Nouvelle-Zélande *	27 janvier 1999	1er juillet 1999	28 décembre 1999
60	Nicaragua *	30 novembre 1998	1er mai 1999	28 octobre 1999
61	Niger	23 mars 1999	1er septembre 1999	28 février 2000
62	Nioué *	15 avril 1998	1er mars 1999	28 août 1999
63	Norvège *	9 juillet 1998	1er mars 1999	28 août 1999
64	Panama	7 octobre 1998	1er avril 1999	28 septembre 1999
65	Paraguay	13 novembre 1998	1er mai 1999	28 octobre 1999
66	Pérou *	17 juin 1998	1er mars 1999	28 août 1999
67	Philippines	15 février 2000	1er août 2000	28 janvier 2001
68	Portugal *	19 février 1999	1er août 1999	28 janvier 2000
69	Qatar	13 octobre 1998	1er avril 1999	28 septembre 1999
70	Saint-Kitts-et-Nevis *	2 décembre 1998	1er juin 1999	28 novembre 1999
71	Sainte-Lucie	13 avril 1999	1er octobre 1999	29 mars 2000
72	Samoa	23 juillet 1998	1er mars 1999	28 août 1999
73	Saint-Marin	18 mars 1998	1er mars 1999	28 août 1999
74	Sénégal *	24 septembre 1998	1er mars 1999	28 août 1999
75	Slovaquie **	25 février 1999 (AA) ⁶	1er août 1999	28 janvier 2000
76	Slovénie *	27 octobre 1998	1er avril 1999	28 septembre 1999

⁶ (AA) Acceptation.

	État	Date de la ratification	Entrée en vigueur	Date limite de présentation du rapport final
77	Îles Salomon	26 janvier 1999	1er juillet 1999	28 décembre 1999
78	Afrique du Sud [*]	26 juin 1998	1er mars 1999	28 août 1999
79	Espagne [*]	19 janvier 1999	1er juillet 1999	28 décembre 1999
80	Swaziland [*]	22 décembre 1998	1er juin 1999	28 novembre 1999
81	Suède ^{**}	30 novembre 1998	1er mai 1999	28 octobre 1999
82	Suisse ^{**}	24 mars 1998	1er mars 1999	28 août 1999
83	Tadjikistan	12 octobre 1999 (a)	1er avril 2000	28 septembre 2000
84	Thaïlande ^{**}	27 novembre 1998	1er mai 1999	28 octobre 1999
85	Ex-République yougoslave de Macédoine [*]	9 septembre 1998 (a)	1er mars 1999	28 août 1999
86	Togo	9 mars 2000	1er septembre 2000	28 février 2001
87	Trinité-et-Tobago	27 avril 1998	1er mars 1999	28 août 1999
88	Tunisie	9 juillet 1999	1er janvier 2000	29 juin 2000
89	Turkménistan	19 janvier 1998	1er mars 1999	28 août 1999
90	Ouganda	25 février 1999	1er août 1999	28 janvier 2000
91	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^{**}	31 juillet 1998	1er mars 1999	28 août 1999
92	Venezuela	14 avril 1999	1er octobre 1999	29 mars 2000
93	Yémen [*]	1er septembre 1998	1er mars 1999	28 août 1999
94	Zimbabwe [*]	18 juin 1998	1er mars 1999	28 août 1999

III. RÉSUMÉ DES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LES ÉTATS PARTIES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 7

Au 30 juin 2000

Le tableau qui suit donne un aperçu des réponses communiquées par les États parties selon les formules standard adoptées à la première Assemblée des États parties, en mai 1999.

	État partie	Date de présentation	Période sur laquelle porte le rapport	Langue	Renseignements supplémentaires	Réponses données aux questions ⁷								
						a)	b)	c)	d)	e)	f)	g)	h)	i)
1	Antigua-et-Barbuda	29 mars 2000	Nov. 1999 - 29 mars 2000	Anglais			néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
2	Australie	23 déc. 1999	1er juin 1999 - 27 déc. 1999	Anglais	g), h)	oui	néant	1. néant 2. s.o.	1. oui 2. s.o. 3. s.o.	néant	1. oui 2.	1. oui 2. s.o.	1. s.o. 2. oui	s.o.
		18 avril 2000	Année civile 1999			La mise à jour annuelle est identique au rapport présenté en décembre 1999.								
3.	Autriche	29 juillet 1999	1er mars 1999 - 30 avril 1999	Anglais	a), b), d), e), g)	oui	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
		28 avril 2000	30 avril 1999 - 31 déc. 1999			Aucun changement dans les réponses fournies pour la période 1er mars 1999-30 avril 1999.								
4.	Belgique	15 août 1999	1er janv. 1999 - 31 déc. 1999	Anglais/ Français	a), b), d), g)	oui	oui	s.o.	1. oui 2. oui 3. s.o.	néant	s.o.	1. oui 2. s.o.	1. s.o. 2. oui	s.o.
		27 avril 2000	Année civile 1999	Anglais	Changements dans les réponses fournies sous a), b) et d).									
5	Belize	4 nov. 1999	Janv. 1999 - Déc. 1999	Anglais	b), e)	néant	néant	néant	néant	néant				
6	Bénin	15 oct. 1999	Août 1999 - 31 déc. 1999	Français		néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
7	Bolivie	8 nov. 1999	1er janv. 1999 - 8 nov. 1999	Espagnol		néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant

⁷ "Oui" indique que des données ou des renseignements ont été fournis pour les questions visées aux alinéas a) à i), y compris les points subsidiaires 1 et 2 des alinéas c), f), g), h) et 1, 2 et 3 de l'alinéa d) (voir l'annexe). Par souci d'uniformisation, les réponses "néant", "aucun", "0", "-", ou "/" données par les États parties dans leurs rapports sont indiquées dans ce tableau par la mention "néant"; "s.o." signifie "sans objet". Une cellule en blanc (ou une ligne en blanc aux points subsidiaires) indique qu'aucune réponse n'a été fournie.

	État partie	Date de présentation	Période sur laquelle porte le rapport	Langue	Renseignements supplémentaires	Réponses données aux questions ⁷								
						a)	b)	c)	d)	e)	f)	g)	h)	i)
8	Bosnie-Herzégovine	1er fév. 2000	8 mars 1999 - 1er fév. 2000	Anglais	c), d), g), h)	oui	néant	oui ⁸	1. oui 2. 3.	oui	oui	oui	oui	oui
9	Bulgarie	27 août 1999	1er mars 1999 - 27 août 1999	Anglais	a), b), c), e), g), h)	oui	oui	1. oui 2. néant 3. néant	1. oui 2. néant 3. néant	oui	1. oui 2.	oui	oui	
		5 avril 2000	27 juillet 1999 - 5 avril 2000			Changements dans les réponses fournies sous a), b), c), d), f) et g).								
10	Cambodge	26 juin 2000	1993 - 26 juin 2000	Anglais	a), b), c), d), e), g), h)	oui	oui	oui	1. s.o. 2. oui 3. oui	néant	oui	oui	1. néant 2. oui	oui
11	Canada	27 août 1999	1er janv. 1999 - 31 juillet 1999	Anglais et français	a), b), c), d), e), h)	oui	néant	néant	1. oui 2. néant 3. néant	oui	1. oui 2. néant	néant	1. oui 2.	néant
		27 avril 2000	1er août 1999 - 14 mars 2000			Changements dans les réponses fournies sous b) et d).								
12	Croatie	3 sept. 1999	-- - juillet 1999	Anglais	a), c), e), g), h)	oui	oui	oui	1. oui 2. néant 3. oui	néant	oui	oui	1. néant 2. oui	oui
13	Danemark	27 août 1999	-- - août 1999	Anglais	c), d), g), h)	oui	oui	oui	oui	néant	1. oui 2.	1. oui 2.	oui	oui
14	Équateur	29 mars 2000	Avril 1999 - Mars 2000	Espagnol	a), b), c), e), g), h)	oui	oui	oui	1. oui 2. 3. oui	néant	oui	oui	1. 2. oui	oui
15	Fidji	12 nov. 1999	Nov. 1998 - Nov. 1999	Anglais			néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
16	France	26 août 1999	-- - juillet 1999	Français	b), d), g), h)	oui	oui	s.o.	1. oui 2. s.o. 3. s.o.	oui	1. oui 2. s.o.	1. oui 2. s.o.	oui	s.o.
		3 mai 2000	1er août 1999 - 31 mars 2000			Changements dans les réponses fournies sous b), c), d), f) et g).								

⁸ La liste des zones minées n'a pas été reproduite sur le site Internet en raison de sa longueur (232 pages).

	État partie	Date de présentation	Période sur laquelle porte le rapport	Langue	Renseignements supplémentaires	Réponses données aux questions ⁷								
						a)	b)	c)	d)	e)	f)	g)	h)	i)
17	Allemagne	31 août 1999	1er mars 1999 - 1er août 1999	Anglais	a), b), d), g)	oui	néant	néant	1. oui 2. néant 3. néant	s.o.	s.o.	néant	1. oui	s.o.
		30 avril 2000	1er janv. 1999 - 31 déc. 1999		Changements dans les réponses fournies sous d).									
18	Saint-Siège	28 août 1999	Fév. 1998 - Août 1999	Anglais		oui	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
19	Honduras	30 août 1999	1998 - 1999	Espagnol	a), b), c), d), e), g), h)	oui	oui	1. oui 2. néant	1. oui 2. 3. oui	néant	oui	1. néant 2. oui	1. s.o. 2. oui	oui
20	Hongrie	1er oct. 1999	1er mars 1999 - 27 août 1999	Anglais	a), d), e), g), h)	oui	s.o.	néant	1. oui 2. s.o. 3. s.o.	oui	1. oui 2. s.o.	1. oui 2. s.o.	oui	s.o.
		25 avril 2000	27 août 1999 - 25 avril 2000		Aucun changement dans les réponses fournies pour la période 1er mars 1999-27 août 1999.									
21	Irlande	16 août 1999	3.déc. 1997 - 16 août 1999	Anglais	a), g), h)	oui	néant	néant	1. oui 2. néant 3. néant	s.o.	s.o.	néant	1. néant 2. oui	néant
		14 avril 2000	16 août 1999 - 14 avril 2000		Changements dans les réponses fournies sous d).									
22	Italie	29 mars 2000	Rapport initial au 31 janv. 2000	Anglais	a), b), c), d), e), g)	oui	oui	néant	1. oui 2. néant 3. néant	néant	1. oui 2. s.o.	oui (selon formule non standard)	1. oui 2.	néant
23	Japon	27 août 1999	1er mars 1999 - 31 mars 1999	Anglais	a), b)	oui	oui	s.o.	1. oui 2. néant 3. néant	oui	1. oui 2. s.o.	1. oui 2. néant	oui	s.o.
		28 avril 2000	1er avril 1999 - 31 déc. 1999		Changements dans les réponses fournies sous b), d), f) et g).									
24	Jordanie	9 août 1999	1er mai 1999 - 1er sept. 1999	Arabe	Le rapport sera résumé après sa traduction en anglais.									
25	Malaisie	1er mars 2000	1er sept. 1999 - 1er mars 2000	Anglais	a)	oui	oui	néant	néant	néant	1. oui 2. néant	néant	1. néant 2. oui	
26	Mexique	24 sept. 1999	1998 - 1999	Espagnol	a)	oui	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
		7 fév. 2000	1999 - 2000											

	État partie	Date de présentation	Période sur laquelle porte le rapport	Langue	Renseignements supplémentaires	Réponses données aux questions ⁷								
						a)	b)	c)	d)	e)	f)	g)	h)	i)
27	Pays-Bas	7 janv. 2000	1er mars 1999 - 31 déc. 1999	Anglais	a), b), d), e), g)	oui	oui	néant	1. oui 2. néant 3. néant	néant	néant	néant	néant	néant
28	Nouvelle-Zélande	27 déc. 1999	1er juillet 1999 - 27 déc. 1999	Anglais	a)	oui	néant	néant	néant	s.o.	s.o.	néant	néant	s.o.
29	Nicaragua	18 mai 2000	-- - sept. 1999	Espagnol	a), c), d), g), h)	oui	oui	oui	1. oui 2. oui 3. néant	néant	oui	oui	1. néant 2. oui	oui
30	Nioué	2 sept. 1999	-- - 31 août 1999	Anglais		néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
31	Norvège	26 août 1999	1er mars 1999 - 26 août 1999	Anglais	a), b)	oui	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	s.o.
32	Pérou	2 mai 2000	-- - mars 2000	Espagnol	a), b), c), d), g), h)	oui	oui	oui	1. oui 2. néant 3. néant	oui	oui	oui	oui	oui
33	Portugal	1er fév. 2000	3 déc. 1997 - 31 janv. 2000	Anglais	a), d), e)	oui	oui	s.o.	1. oui 2. s.o. 3. s.o.	oui	1. oui 2. s.o.	s.o.	1. s.o. 2. oui	s.o.
34	Saint-Kitts-et-Nevis	27 nov. 1999	1er mars 2000 - 27 nov. 1999	Anglais		s.o.	néant	néant	néant	s.o.	s.o.	néant	néant	
35	Sénégal	1er sept. 1999	1er mars 1999 - 30 août 1999	Français	a), c)	oui	néant	oui	néant	néant	1. 2. oui	oui	néant	oui
36	Slovaquie	9 déc. 1999	3 déc. 1997 - 30 nov. 1999	Anglais	a), b), d), g), h)	oui	oui	s.o.	1. oui 2. néant 3. néant	néant	1. oui 2. néant	1. oui 2. s.o.	1. s.o. 2. oui	s.o.
		12 juin 2000	1er déc. 1999 - 30 avril 2000											
37	Slovénie	7 sept. 1999	1er avril 1999 - 30 sept. 1999	Anglais	b), d), e), g), h)	oui	oui	néant	1. oui 2. néant 3. néant	néant	1. oui 2. néant	1. oui 2. néant	1. néant 2. oui	s.o.
38	Afrique du Sud	1er sept. 1999	1er mars 1999 - Sept. 1999	Anglais	b), d), e), g), h)	oui	s.o.	néant	1. oui 2. oui 3. néant	s.o.	1. oui 2. s.o.	1. oui 2. s.o.	1. oui 2. s.o.	s.o.
39	Espagne	15 déc. 1999	1er juillet 1999 - 28 déc. 1999	Espagnol	b)	oui	oui	néant	1. oui 2. s.o. 3. s.o.	s.o.	1. oui 2. s.o.	1. oui 2. s.o.	1. néant 2. oui	s.o.

	État partie	Date de présentation	Période sur laquelle porte le rapport	Langue	Renseignements supplémentaires	Réponses données aux questions ⁷								
						a)	b)	c)	d)	e)	f)	g)	h)	i)
40	Swaziland	16 fév. 2000	1er juillet 1999 - 30 janv. 1999	Anglais	c)	oui	néant	1. 2. oui	néant	néant	1. néant 2. oui	néant	néant	oui
41	Suède	29 oct. 1999	1er mai 1999 - 30 sept. 1999	Anglais		oui	oui	néant	1. oui 2. néant 3. néant	néant	1. oui 2. néant	1. oui 2. néant	oui	néant
		14 juin 2000	1er sept. 1999 - 1er avril 2000		b)	Changements dans les réponses fournies sous a), b), d) et g).								
42	Suisse	4 août 1999	1er mars 1999 - 20 août 1999	Anglais	a), b), d), e), g)	oui	néant	néant	néant	néant	1. oui 2. s.o.	1. oui 2. s.o.	s.o.	néant
		11 avril 2000	Année civile 1999		Aucun changement dans les réponses fournies lors de l'échange d'informations du 4 août 1999.									
43	Thaïlande	10 nov. 1999	1er mai 1999 - 31 oct. 1999	Anglais	c), h)	oui	oui	oui	1. oui 2. néant 3. néant		1. oui 2. néant	1. oui 2.	1. néant 2. oui	
		2 mai 2000	1er nov. 1999 - 31 janv. 2000		Changements dans les réponses fournies sous c), f) et g).									
44	Ex-République yougoslave de Macédoine	25 mai 1999	4 déc. 1997 - 31 mars 1999	Anglais	a), b), d)	oui	oui	s.o.	1. oui 2. néant 3. néant	néant	1. oui 2.	1. néant 2. s.o.	1. s.o. 2.	s.o.
45	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	26 août 1999	1er mars 1999 - 1er août 1999	Anglais	a), b), c), d), e), g), h)	oui	oui	oui (Malouines)	1. oui 2. s.o. 3. oui	oui	oui	oui	oui	oui
		17 avril 2000	1er août 1999 - 1er avril 2000		Changements dans les réponses fournies sous b), d), f), g) et h).									
46	Yémen	30 nov. 1999	4 déc. 1997 - 30 nov. 1999	Anglais	c), d), e), g), h)	oui	oui	oui	1. oui 2. oui 3. néant	néant	oui	1. néant 2. oui	1. néant 2. oui	oui
47	Zimbabwe	11 janv. 2000	Août 1999 - Janvier 2000	Anglais	b), c), g), h)	oui	oui	1. oui 2. s.o.	1. oui 2. s.o. 3. s.o.	s.o.	oui	1. néant 2. oui	1. s.o. 2. oui	oui

ANNEXE

FORMULES STANDARD POUR LES RAPPORTS À PRÉSENTER
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 7

CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE,
DE LA PRODUCTION ET DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL
ET SUR LEUR DESTRUCTION

Formules pour les rapports à présenter en application de l'article 7

L'État partie est libre d'augmenter les tableaux des formules

[À l'avenir, pour les mises à jour annuelles, citer l'article 7, paragraphes 2 et 3]

NOM DE L'ÉTAT [PARTIE] : _____

DATE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT : _____

AUTORITÉ À CONTACTER : _____

(Nom, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique)
(UNIQUEMENT À DES FINS DE CLARIFICATION)

Formule A Mesures d'application nationales

Art. 7, par. 1 "Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

- a) Les mesures d'application nationales visées à l'article 9."

Nota bene : Conformément à l'article 9, "Chaque État partie prend toutes les mesures législatives, réglementaires et autres, qui sont appropriées, y compris l'imposition de sanctions pénales, pour prévenir et réprimer toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention, qui serait menée par des personnes, ou sur un territoire, sous sa juridiction ou son contrôle".

État [partie] : _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

Mesures	Renseignements supplémentaires (par exemple, date effective de mise en œuvre et texte législatif joint)

Formule B Stocks de mines antipersonnel

Art. 7, par. 1 "Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

- b) Le total des stocks de mines antipersonnel dont il est propriétaire ou détenteur ou qui se trouvent sous sa juridiction ou son contrôle, incluant une ventilation par type, quantité et, si cela est possible, par numéro de lot pour chaque type de mines antipersonnel stockées."

État [partie] : _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires
TOTAL			

Formule C Localisation des zones minées

Art. 7, par. 1 "Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

- c) Dans la mesure du possible, la localisation de toutes les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle où la présence de mines antipersonnel est avérée ou soupçonnée, incluant le maximum de précisions possible sur le type et la quantité de chaque type de mines antipersonnel dans chacune des zones minées et la date de leur mise en place."

État [partie] : _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

1. Zones où la présence de mines est avérée*

Localisation	Type	Quantité	Date de mise en place	Renseignements supplémentaires

2. Zones où la présence de mines est soupçonnée*

Localisation	Type	Quantité	Date de mise en place	Renseignements supplémentaires

* Au besoin, il peut être établi un tableau distinct pour chaque zone minée.

Formule D Mines antipersonnel conservées ou transférées

Art. 7, par. 1 "Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

- d) Les types et quantités et, si possible, les numéros de lot de toutes les mines antipersonnel conservées ou transférées pour la mise au point de techniques de détection des mines, de déminage ou de destruction des mines et pour la formation à ces techniques, ou bien celles transférées dans un but de destruction, de même que les institutions autorisées par un État partie à conserver ou à transférer des mines antipersonnel conformément à l'article 3."

État [partie] : _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

1. Mines conservées pour la mise au point de techniques et pour la formation (art. 3, par. 1)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires
TOTAL	-----			

2. Mines transférées pour la mise au point de techniques et pour la formation (art. 3, par. 1)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires (par exemple, mines transférées de ... à ...)
TOTAL	-----			

3. Mines transférées aux fins de destruction (art. 3, par. 2)

Institution autorisée par l'État partie	Type	Quantité	Numéro de lot (si possible)	Renseignements supplémentaires (par exemple, mines transférées de ... à ...)
TOTAL	-----			

Formule E État des programmes de reconversion ou de mise hors service des installations de production des mines antipersonnel

Art. 7, par. 1 "Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

- e) L'état des programmes de reconversion ou de mise hors service des installations de production des mines antipersonnel."

État [partie] : _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

Indiquer s'il s'agit d'un programme de "reconversion" ou de "mise hors service"	État (indiquer si le programme est "en cours" ou "achevé")	Renseignements supplémentaires

Formule F État des programmes de destruction des mines antipersonnel

Art. 7, par. 1 "Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

- f) L'état des programmes de destruction des mines antipersonnel visés aux articles 4 et 5, y compris des précisions sur les méthodes qui seront utilisées pour la destruction, la localisation de tous les lieux de destruction et les normes à observer en matière de sécurité et de protection de l'environnement."

État [partie] : _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

1. État des programmes de destruction des stocks de mines antipersonnel (art. 4)

Description de l'état des programmes, y compris :	Précisions sur :
la localisation des lieux de destruction	
	Les méthodes
	Les normes à observer en matière de sécurité
	Les normes à observer en matière de protection de l'environnement

2. État des programmes de destruction des mines antipersonnel dans les zones minées (art. 5)

Description de l'état des programmes, y compris :	Précisions sur :
la localisation des lieux de destruction	
	Les méthodes
	Les normes à observer en matière de sécurité
	Les normes à observer en matière de protection de l'environnement

Formule I Mesures prises pour alerter la population

Art. 7, par.1 "Chaque État partie présente au Secrétaire général ... un rapport sur :

- i) Les mesures prises pour alerter dans les plus brefs délais et de manière effective la population au sujet de toutes les zones identifiées conformément au paragraphe 2 de l'article 5."

Nota bene : Aux termes de l'article 5, paragraphe 2, "Chaque État partie s'efforce d'identifier toutes les zones sous sa juridiction ou son contrôle où la présence de mines antipersonnel est avérée ou soupçonnée et s'assure, dès que possible, que toutes les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle où se trouvent des mines antipersonnel sont marquées tout au long de leur périmètre, surveillées et protégées par une clôture ou d'autres moyens afin d'empêcher effectivement les civils d'y pénétrer, jusqu'à ce que toutes les mines antipersonnel contenues dans ces zones minées aient été détruites. Ce marquage sera conforme, au minimum, aux normes prescrites par le Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination".

État [partie] : _____ Renseignements pour la période allant du _____ au _____

[Exposé]
